
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2019

Délibération n°2019-03-04

Vote du budget 2019.



LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE DIX-NEUF à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2019
Date d'affichage : 20 mars 2019
Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2019

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Martial BOUISSOU, Annie LAMIRAUD, Céline LE GOUÉ, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Annie COULOMBEL, Juliette LOUIS, Séverine CHEMINADE, Pierre ROUGEMONT, Frédéric RÉAUD, Francis CAILLAUD, Jean-Jacques FOURNIÉ, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Nicole GUIRADO, Serge LOUIS et Jean-Pierre COURALET.

Arrivée d'Éric ROUSSEAU à 18 h 35 - Question n°2
Arrivée d'Annette FEUILLADE-MASSON à 18 h 37 - Question n°3

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ
Annette FEUILLADE-MASSON avec procuration à Sylvie SESENA
Paulette MICHEL avec procuration à Patrick VAUD
Michel TAMISIER avec procuration à Nicole GUIRADO

Absents :

Robert BAUER, Evelyne BONNEAU, Laure BARBIER, David BRIÈRE et Marie-France CHANGEUR

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2019

DELIBERATION N°2019-03-04

VOTE DU BUDGET 2019.

REFERENCES :

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et suivants.
- Instruction M 14

Après avoir entendu le rapport général du budget de l'exercice 2019 de la commune de Saint-Yrieix présenté par son maire, Denis DOLIMONT,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 11 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 au 1^{er} janvier 2019,

- **ADOpte** à la l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 « pour », 0 « contre » et 5 « abstentions » (Benoît MIEGE-DECLERCQ, Nicole GUIRADO, Serge LOUIS, Jean-Pierre COURALET et Michel TAMISIER par procuration) le budget prévisionnel 2019, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ⇒ Fonctionnement : 7 941 000 €.
- ⇒ Investissement : 2 911 000 €.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2019.*

Le Maire,
Denis DOLIMONT



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29/03/2019

Affiché le :

29/03/2019

A Saint-Yrieix, le 29/03/2019
Le Maire,
Denis DOLIMONT

